



Fiche synthétique

Chèque Photovoltaïque (chèque PV)

Présentation du dispositif :

Le dispositif « Chèque Photovoltaïque » est une aide destinée aux particuliers ou agriculteurs (qui en font la demande) pour l'achat d'une centrale photovoltaïque d'une puissance pouvant aller de 1 à 9 kWc, avec ou sans système de stockage d'énergie

Qui est éligible et pour quelles installations ?

Le « Chèque Photovoltaïque » est ouverte à tout particulier ou agriculteur qui en fait la demande*.

Le montant de l'aide dépend de la puissance et du type de centrale photovoltaïque :

Puissance	Aide sans stockage	Aide avec stockage
1 à 2 kWc	1 000 €	2 000 €
2 à 9 kWc	3 000 €	6 000 €

Comment bénéficier du chèque photovoltaïque ?

Pour bénéficier du chèque photovoltaïque, le particulier consulte un professionnel partenaire et signe un bon de commande, sur lequel est appliquée une déduction égale au montant de l'aide en fonction des cas.

Le professionnel transmet ensuite le dossier de demande d'aide à la SPL Énergies Réunion, qui s'assure de l'éligibilité du dossier.

Le paiement est effectué au professionnel après la mise en service de l'installation et le traitement du dossier par Énergies Réunion.

Cette aide est financée par la Région Réunion.

Une visite de contrôle est réalisée sur un échantillon d'installations, par les équipes d'Énergies Réunion ou un bureau d'étude mandaté par la Région Réunion.